ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enfants

Question écrite n° 57678

Texte de la question

M. Guy Malandain attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation souvent dramatique vécue par les familles ayant un enfant handicapé. En effet, malgré les mesures exceptionnelles annoncées par le Gouvernement le 22 janvier 2000, il manque encore beaucoup de places pour accueillir les enfants lourdement handicapés, notamment en Ile-de-France. C'est pourquoi, il désire savoir quelles mesures sont envisagées afin de permettre à ces familles d'élever leurs enfants handicapés dans de bonnes conditions.

Texte de la réponse

Des moyens importants ont déjà été engagés par l'Etat et l'assurance maladie pour améliorer et diversifier l'équipement en structures d'accueil pour personnes handicapées de la région Ile-de-France. Ces efforts doivent être poursuivis afin de satisfaire les besoins encore à couvrir dans cette région, en particulier en ce qui concerne les enfants handicapés. C'est pourquoi, dans le cadre d'un programme triennal (2001-2003), prolongeant et amplifiant les mesures déjà décidées en application des programmes antérieurs de création de places, la région Ile-de-France bénéficiera de près de 135 MF, majoritairement destinés à renforcer les structures de prise en charge des enfants handicapés. Dès 2001, une première enveloppe de 45 MF est attribuée au directeur régional des affaires sanitaires et sociales d'Ile-de-France pour développer dans les départements concernés quatre programmes spécifiques concernant les enfants et adolescents lourdement handicapés, les autistes, les traumatisés crâniens et permettre également le développement de services de soins et d'éducation spéciale à domicile ou en soutien à l'intégration scolaire. Très prochainement, à la suite d'un appel d'offres encore en cours, des crédits de fonctionnement complémentaires seront également notifiés pour la création de centres d'action médico-sociale précoce. La situation toujours préoccupante de la région Ile-de-France en matière de prise en charge des personnes handicapées, notamment à cause des difficultés à trouver des locaux et des terrains financièrement accessibles, a largement guidé les décisions de répartition des moyens nouveaux dégagés grâce aux programmes pluriannuels en cours.

Données clés

Auteur : M. Guy Malandain
Circonscription : Yvelines (11e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 57678
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 7 mai 2001
Question publiée le : 12 février 2001, page 898

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE57678

Réponse publiée le : 14 mai 2001, page 2837